

RECEPISSE

établi dans le cadre des dispositions des articles L. 341-12 et L. 341-16 IV du code monétaire et financier (CMF)

Je soussigné(e)

Nom
Prénom
Adresse

Reconnais, pour le(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s) ci-après indiqué(s) :

- ☐ SCPI :
☐ FCPI :
☐ FIP :

Soit ☐ avoir acquis ce(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s) en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L. 341-1 du CMF*.

Soit ☐ avoir été démarché au sens de l'article L. 341-1 du CMF* et qu'à cet égard, M
enregistré auprès de la Banque de France sous le n°
exerçant à (adresse professionnelle)
agissant au nom et pour le compte de la société.....
elle-même enregistrée auprès de la Banque de France sous le n° et mandatée, pour
la commercialisation des SCPI, par la société UFG Investment Managers et, pour la commercialisation des FCPI et
des FIP, par la société UFG Private Equity, toutes deux domiciliées à Paris (75008), 173, boulevard Haussmann,

- après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement ou de financement, m'a proposé l'acquisition du(des) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s) ci-dessus indiqué(s) ;
- m'a communiqué par écrit sur support papier, les documents d'information particuliers relatifs à ce(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s) requis par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, à savoir :

Pour les SCPI : les statuts, la note d'information en cours de validité visée par l'AMF, le bulletin de souscription, le dernier rapport annuel et le dernier bulletin trimestriel.

Pour le FCPI : le bulletin de souscription, la notice d'information et m'a informé que le règlement agréé par l'AMF est à ma disposition sur simple demande de ma part.

Pour le FIP : le bulletin de souscription, la notice d'information et m'a informé que le règlement agréé par l'AMF est à ma disposition sur simple demande de ma part.

- m'a communiqué, d'une manière claire et compréhensible, les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier, les conditions de l'offre contractuelle, notamment financières et les modalités selon lesquelles pourrait être conclu le contrat relatif au(x) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s) ci-dessus énoncé(s) (lieu et date de signature, etc.) ;
- m'a également informé(e) :

- de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L. 341-16 I et II du CMF ;
- en cas de démarchage physique à mon domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de ce(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s), de l'existence à mon profit d'un délai de réflexion (institué par l'article L. 341-16 IV du CMF), commençant à courir le lendemain de la signature du présent document pour expirer 48 heures après, délai éventuellement prorogé s'il expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, jusqu'au premier jour ouvrable suivant. **Avant l'expiration de ce délai de 48 heures, le démarcheur ne peut recueillir ni ordres, ni fonds de ma part en vue de la fourniture de services de réception-transmission et exécution d'ordres pour le compte de tiers ou d'instruments financiers.**

La signature du bulletin de souscription ou de l'ordre d'achat, ainsi que le versement des fonds y afférent, ne peuvent intervenir que quarante-huit heures minimum à compter du lendemain de la signature du présent récépissé selon les modalités ci-dessus précisées.

Fait à , le

Signature de l'acquéreur :

*Art. L. 341-1 du CMF : "Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier **toute prise de contact non sollicitée**, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur :
La réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'art. L. 341-3 d'une opération sur des instruments financiers énumérés à l'art. L. 211-1 ;
...Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins..."